



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2025

PREAMBULE – RAPPELS REGLEMENTAIRES.

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un préalable au vote du budget. Jusque 2016, ce débat ne donnait pas lieu à un vote au sein du Conseil municipal.

La loi n°2015-771 dite « loi NOTRE » du 7 août 2015 modifie les dispositions relatives au DOB. Désormais, le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui est présenté au Conseil municipal. Cette présentation est suivie par un débat puis par un vote.

Le contenu de ce rapport a été précisé par décret du 24 juin 2016. Ainsi, doivent y être intégrés : les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, des projections en matière de recettes, et des équilibres en résultant.

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire indique que *« dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »*.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de proposer les orientations de la ville de Sainghin-en-Weppes en termes de finances, de nouveaux projets, d'investissement et d'endettement.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 de la commune de Sainghin-en-Weppes vise à présenter les grandes lignes des priorités et des orientations financières de la collectivité. Ce document est essentiel pour

informer les conseillers municipaux et les citoyens des enjeux budgétaires à venir, tout en garantissant une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques.

Dans le présent rapport seront développés le contexte budgétaire et les enjeux de la commune (I), les objectifs budgétaires pour l'année 2025 (II) déclinés en plusieurs points reprenant notamment, les orientations de la section de fonctionnement et les orientations de la section d'investissement et la situation de l'endettement communal (III).

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le présent rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

I. CONTEXTE BUDGETAIRE ET ENJEUX

La commune de Sainghin-en-Weppes fait face à plusieurs enjeux majeurs :

- **Maintenir les ressources financières** : La situation économique post-COVID-19 et les conséquences du conflit Ukrainien, les incertitudes politiques nationales qui pourraient impacter les recettes fiscales et les dotations de l'État.

- **Investissements patrimoniaux** : La réhabilitation, et la création d'équipements immobiliers indispensables avec les besoins croissants en matière de services publics et d'infrastructures.

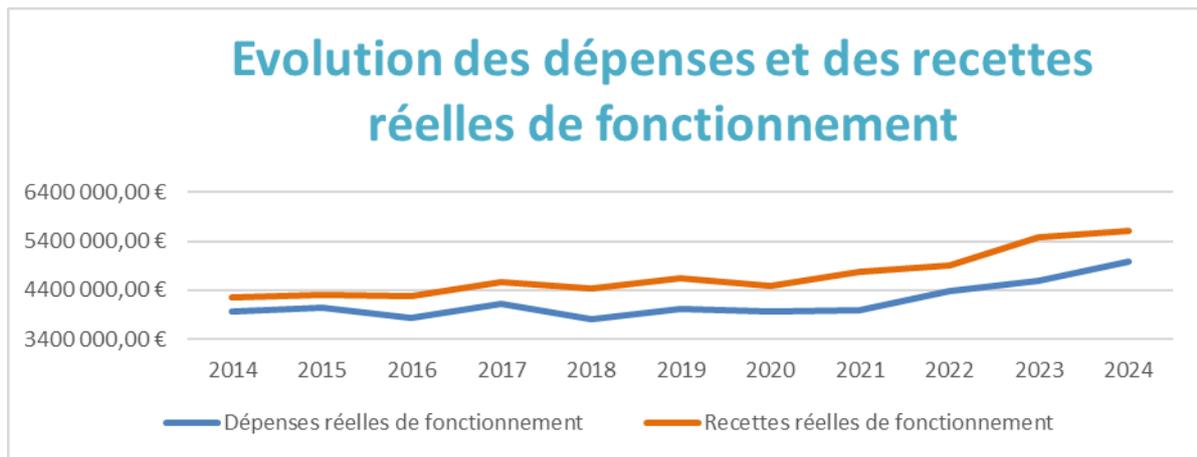
- **Transition écologique** : La nécessité d'adopter des politiques durables pour préserver notre environnement et répondre aux attentes des citoyens en matière d'écologie.

II- LES OBJECTIFS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025.

Les objectifs budgétaires pour 2025 se déclinent comme suit :

A) Maîtrise des dépenses

Le premier objectif est de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses publiques pour maintenir l'équilibre budgétaire et amorcer le désendettement de la commune.



Ces données ne sont que provisoires et seront validées lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) en avril.

On constate un resserrement des courbes par une augmentation des charges supérieure à celle des recettes.

Cela s'explique par une hausse sensible des frais de personnel et des frais financiers.

B) Boucler financièrement les opérations principales

Le deuxième objectif est de boucler financièrement les deux opérations principales de la commune à savoir la construction de l'école maternelle et la réhabilitation et la construction de la médiathèque et ainsi amorcer le désendettement de la commune.

C) Investissement dans les infrastructures et soutien aux initiatives locales

Cet objectif consiste à poursuivre les aménagements communaux permettant ainsi l'amélioration du cadre de vie.

Également, favoriser les investissements limitant l'empreinte carbone et pouvant permettre la réalisation d'économies importantes pour la commune.

Enfin, un soutien aux initiatives locales et favoriser les projets associatifs et culturels qui contribuent à la dynamique de la commune et au bien-être actuel des habitants tout en anticipant les futurs besoins.

D) Recettes prévisionnelles

Les recettes pour 2025 devraient provenir des sources suivantes :

- Impôts et taxes : Estimation des recettes fiscales, en tenant compte des bases d'imposition. **SANS EVOLUTION PREVUE DES TAUX COMMUNAUX.**
- Dotations de l'État : Pas d'anticipation à la hausse de ce poste de recette en raison des incertitudes budgétaires au niveau national.
- Subventions : Recherche de financements externes pour des projets spécifiques (transition énergétique, développement local, etc.)

E) Dépenses prévisionnelles

Les dépenses pour 2025 seront structurées autour des axes suivants :

a. *Fonctionnement*

Budget alloué aux services municipaux, personnel, entretien des équipements, etc.

Solidarité et services aux citoyens : maintien des services d'aide sociale, éducatifs et culturels.

b. *Investissement*

Projets d'infrastructure, amélioration des espaces publics, mise aux normes environnementales.

F) Priorités d'investissement

Pour 2025, les priorités d'investissement sont les suivantes :

Transition écologique : Mise en place de dispositifs pour favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Aménagement urbain : Verdissement des espaces publics et amélioration de la mobilité douce.

Éducation et culture : Investissements dans les établissements scolaires et soutien aux activités culturelles.

Le financement des opérations école et médiathèque : (Au jour de la rédaction du présent ROB)

Le solde à financer est de 6 998 000 €.

Ce financement est assuré par les éléments suivants :

- **Les Comptes à Terme (CAT)** à hauteur de 4 000 000 € et les intérêts à recevoir de l'ordre de 85 000 € ;
- **Le restant à percevoir de subventions** : 2 083 000 € ;
- **Le FCTVA à percevoir en 2025** : 174 000 € ;
- **La vente de l'école du centre** : 428 000 €

TOTAL: 6 770 000 €

Il est également prévu au budget des ventes de biens immobiliers pour un montant de 850 000 € (-428 000 € de la vente de l'école du centre) → 422 000 €

III- SITUATION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL

Année	Capital restant dû	Endettement par habitant (moyenne strate = 780 (chiffre 2022))	Annuité de la dette (Moyenne strate = 9,35 % produit de fonctionnement soit 516 871 en 2023 par exemple)	Capacité de désendettement (moyenne épargne brute des 3 dernières années: 724 K€)
2019	5 814 443,14	1 030,93	60 187,36	8,03
2020	5 767 932,75	1 022,68	327 904,57	7,97
2021	5 531 519,07	980,77	323 470,67	7,64
2022	8 290 871,83	1 470,01	322 933,59	11,45
2023	8 047 370,69	1 426,84	322 395,22	11,12
2024	9 799 390,88	1 737,48	506 491,65	13,54
2025	9 511 593,07	1 686,45	544 225,94	13,14
2026	9 218 923,29	1 634,56	510 471,05	12,73
2027	8 953 627,95	1 587,52	451 223,68	12,37
2028	6 684 481,42	1 185,19	421 817,99	9,23
2029	6 411 389,08	1 136,77	420 508,96	8,86
2030	6 134 253,84	1 087,63	419 241,60	8,47
2031	5 852 976,12	1 037,76	417 974,24	8,08
2032	5 567 453,74	987,14	416 734,66	7,69
2033	5 277 581,88	935,74	415 439,52	7,29
2034	4 983 253,03	883,56	414 172,16	6,88
2035	4 684 356,85	830,56	412 904,80	6,47
2036	4 380 780,14	776,73	411 651,32	6,05
2037	4 072 406,78	722,06	410 370,07	5,62
2038	3 759 117,59	666,51	409 102,71	5,19
2039	3 440 790,32	610,07	407 835,35	4,75
2040	3 117 299,49	552,71	306 567,99	4,31
2041	2 888 516,37	512,15	306 567,99	3,99
2042	2 654 308,85	470,62	306 567,99	3,67
2043	2 414 541,37	428,11	306 567,99	3,34
2044	2 169 074,81	384,59	306 567,99	3,00
2045	1 917 766,40	340,03	306 567,99	2,65
2046	1 660 469,63	294,41	306 567,99	2,29
2047	1 397 034,13	247,70	306 567,99	1,93
2048	1 127 305,58	199,88	306 567,99	1,56
2049	851 125,58	150,91	306 567,99	1,18
2050	568 331,48	100,77	152 860,00	0,78
2051	432 464,59	76,68	152 860,00	0,60
2052	292 535,28	51,87	152 860,00	0,40
2053	148 422,08	26,32	152 860,00	0,21

2024 a été l'année du plus haut montant d'endettement pour la commune et il va dorénavant commencer à baisser.

2025 sera l'année du plus haut montant de remboursement à effectuer pour la commune.

2026 marquera une baisse puisque les échéances du prêt pour le boulodrome seront éteintes.

En 2027 les échéances du prêt relais ne porteront que sur 6 mois.

Et en 2028 et plus précisément mi 2027 (Remboursement du capital du prêt relais), la commune retrouvera une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

CONCLUSIONS :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la commune de Sainghin-en-Weppes reflète notre volonté de construire un avenir durable pour notre collectivité. Ce document marque notre engagement à gérer les ressources publiques avec rigueur, tout en répondant aux besoins légitimes de nos concitoyens.

Il est essentiel que ce ROB soit le fruit d'un dialogue constructif entre les élus, les agents de la commune et les citoyens, afin de garantir que les décisions prises soient en adéquation avec les attentes de la population.

Ce rapport pourra être ajusté et détaillé selon les spécificités locales et les décisions prises par les élus lors des séances budgétaires.